Couëron, le 14 juin 2018

Ecoles primaire et maternelle Saint Symphorien
=:=

RENSEIGNEMENTS SUR LA CONTRIBUTION DES FAMILLES
(à conserver tout au long de l'année 2018-2019)

La contribution des familles comprend les frais de scolarité, les activités pédagogiques, les fournitures collectives, les livres, les sorties et une photo de classe.

Restera à la charge des familles, le surplus des sorties exceptionnelles, les classes transplantées, la garderie et l'étude du soir.

Enfin concernant l'assurance scolaire, l'OGEC vous informe que le groupe scolaire a souscrit à une assurance globale qui couvre tous les élèves au titre d'une individuelle accident durant toute l'année et pour les activités scolaires comme familiales ou sportives.

Comme chaque année, et afin de poursuivre nos investissements pour une amélioration des conditions d'accueil et de travail de vos enfants, nous vous sollicitons pour que vous choisissiez la contribution qui vous semblera la plus adaptée à vos possibilités financières. Nous vous en remercions à l'avance.

Nous comptons sur votre solidarité et vous assurons de notre entier dévouement.

Le président de l'O.G.E.C.
C. LARBOULETTE.

Chef d'établissement des écoles St Symphorien
L. DAVID.

Contribution de base obligatoire pour tous les élèves	**384 € / an** ***Soit 128 € par trimestre*** ***Soit 43 €/ mois sur 9 prélèvements***

En fonction de vos possibilités, vous pouvez opter pour une contribution volontaire facultative :

	Contribution de base	**Contribution volontaire annuelle facultative**	**Total annuel de la contribution des familles**
Option 1	384 €	**15 €** soit 5 € par trim	**399 €**
Option 2	384 €	**45 €** soit 15 € par trim	**429 €**
Option 3	384 €	**75 €** soit 25 € par trim	**459 €**
Option 4	384 €	**105 €** soit 35 € par trim	**489 €**

NB : ½ tarif pour le 3ème enfant gratuité pour le 4ème enfant

O.G.E.C. DE COUERON 31, rue Jean Jaurès – 44220 - Couëron
☎ 02 40 86 18 34 - Fax : 02 40 86 20 53 - E-MAIL : coueron.ste-philomene@ec44.fr